

Première Synthèses

Informations

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2004 *RÉSULTATS DÉFINITIFS*

Au quatrième trimestre 2004, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est stable à 35,6 heures.

Le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,3 % au quatrième trimestre 2004, soit de 2,6 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 0,4 % au cours du même trimestre et de 3 % sur un an. A titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 0,5 % au quatrième trimestre 2004 et de 1,9 % entre décembre 2003 et décembre 2004 (1).

La durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet (hors salariés sous le régime du forfait jours) s'établit à 35,6 heures à la fin du quatrième trimestre 2004. Elle reste donc stable sur le trimestre mais aussi sur un an (graphique 1). Au 31 décembre 2004, 79,4 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures (tableau 1 et graphique 2).

La stabilité sur le trimestre prévaut également par grands secteurs économiques : industrie, construction, tertiaire (tableau 2 et graphique 3) et par taille d'entreprise (tableau 3).

Fin décembre 2004, la part des salariés à temps complet dont le

(1) - C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction :

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (cette disposition a été suspendue à titre transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2005)

- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, + 0,5 % sur le quatrième trimestre, il a augmenté de +1,8 % de décembre 2003 à décembre 2004.

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet par taille de l'entreprise,
proportion de salariés à temps partiel et au forfait jours au 4^{ème} trimestre 2004

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel	Proportion de salariés au forfait*
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,5	73,9	7,8	2,5	8,5	1,8	14,6	8,2
10 à 19 salariés	0,6	53,2	4,3	2,8	35,5	3,6	17,0	2,0
20 à 49 salariés	1,4	65,5	9,0	4,3	17,0	2,8	15,6	4,0
50 à 99 salariés	2,5	73,7	10,1	3,9	7,1	2,7	14,0	6,6
100 à 249 salariés	5,3	76,1	9,7	3,1	3,7	2,2	12,3	8,5
250 à 499 salariés	7,5	78,1	8,6	2,0	2,0	1,7	11,6	10,1
500 salariés ou plus	8,6	80,9	7,1	1,3	1,4	0,7	15,0	11,3

(*) - Il s'agit du nombre de salariés au forfait rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours se stabilise à 8,2 %. Cette population est composée uniquement de cadres. Les secteurs qui recourent le plus à ce mode de décompte du temps de travail sont : les activités financières (17,1 %), les industries des biens d'équipement (15,6 %) et l'automobile (13,4 %).

La proportion de salariés à temps partiel atteint ce trimestre 14,6 %. Cette proportion augmente légèrement sur un an, passant de 14,4 % en décembre 2003 à 14,6 % en décembre 2004. Ce recours aux temps partiel plus soutenu qu'il y a un an est constaté pour toutes les tailles d'entreprises. C'est dans les secteurs de l'éducation, la santé et de l'action sociale, dans l'industrie des biens de consommation et le commerce que la progression est la plus importante (tableau 4).

Le volume d'heures travaillées reste stable ce trimestre. Son calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel (graphique 4).

Fin décembre 2004, 6,6 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) contre 6,5 % un an auparavant (tableau 2). Les secteurs qui emploient le plus de CDD sont ceux des services aux particuliers (12,6 %), celui de l'éducation, la santé et

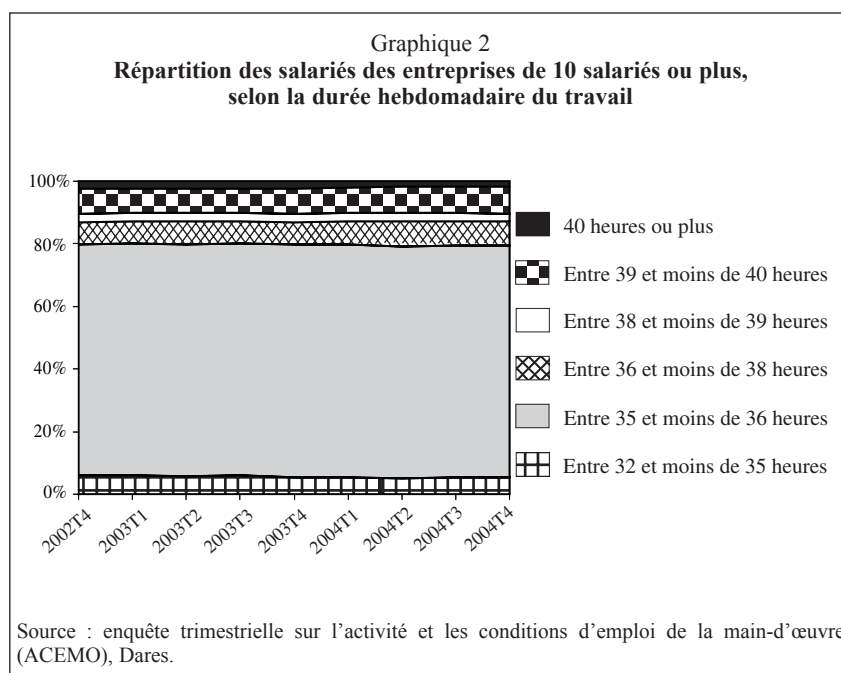
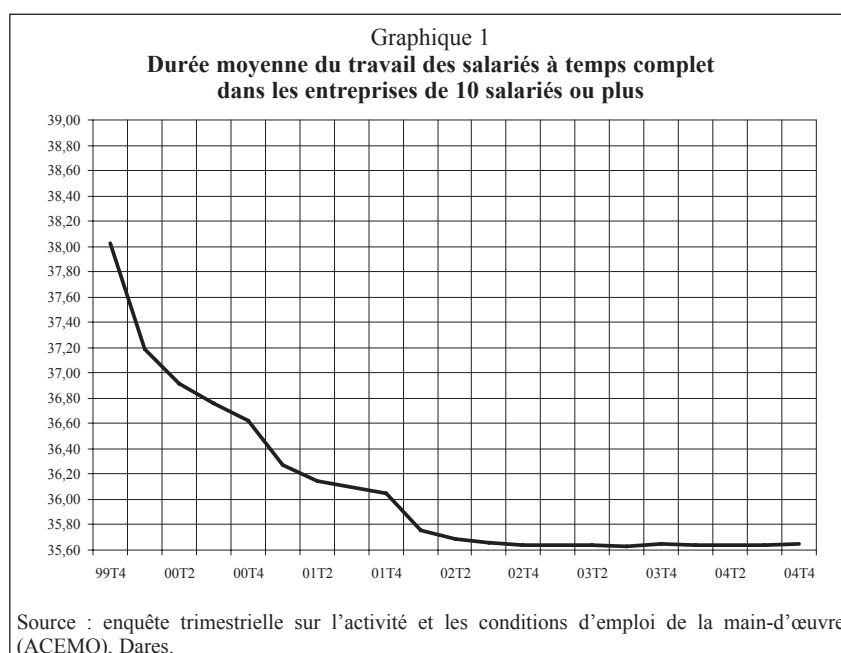


Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportion de salariés à temps partiel
et en CDD au 4^{ème} trimestre 2004

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	4 ^{ème} tr.	4 ^{ème} tr.	4 ^{ème} tr.		
							2002	2003	2004		
Tous secteurs confondus.	5,5	73,9	7,8	2,5	8,5	1,8	35,64	35,65	35,64	14,6	6,6
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,5	81,3	4,4	0,5	7,3	0,9	35,41	35,45	35,39	6,6	6,2
EC : Ind. des biens de consommation	7,8	76,8	8,0	1,3	5,8	0,2	35,34	35,30	35,32	8,1	4,4
ED : Ind. automobile.	17,2	73,5	5,2	2,5	1,3	0,3	35,08	35,02	35,05	2,3	3,0
EE : Ind. des biens d'équipement	8,3	65,5	14,8	4,3	6,8	0,4	35,66	35,66	35,64	4,4	3,2
EF : Ind. des biens interm.	12,9	65,6	8,5	4,3	8,1	0,7	35,46	35,45	35,48	4,5	3,1
EG : Énergie	6,3	93,5	0,2	0,0	0,0	0,0	34,90	34,92	34,95	16,3	2,2
EH : Construction	0,4	55,2	10,8	8,8	22,8	2,0	36,55	36,53	36,49	3,0	4,7
EJ : Commerce	2,1	71,2	13,9	2,7	8,5	1,6	35,75	35,74	35,76	19,0	7,9
EK : Transports	5,0	71,2	2,2	0,8	7,5	13,3	36,51	36,51	36,52	8,0	5,2
EL : Activités financières .	15,3	77,7	3,5	1,3	2,2	0,0	34,95	35,05	35,02	11,8	4,1
EM : Act. immobilières. . .	10,0	70,3	5,4	1,3	11,6	1,4	35,48	35,47	35,60	10,9	5,3
EN : Serv. aux entreprises.	1,3	85,8	6,4	1,6	4,8	0,1	35,27	35,31	35,36	19,3	7,8
EP : Serv. aux particuliers.	6,3	58,7	5,5	1,4	26,0	2,2	36,63	36,61	36,26	30,5	12,6
EQ : Éducation, santé, action sociale.	1,8	92,6	2,0	0,3	3,4	0,0	35,20	35,16	35,15	30,4	10,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

l'action sociale (10,5 %), le commerce (7,9 %) et les services aux entreprises (7,8 %). A l'inverse, seuls 2,2 % des salariés du secteur de l'énergie possèdent ce type de contrat.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,3 % au quatrième trimestre 2004 (tableau 5). Le SMB augmente de 0,3 % dans l'industrie, de 0,5 % dans la construction et de 0,3 % dans le tertiaire. Les prix (hors tabac) ayant progressé de 0,5 % ce trimestre, le SMB de l'ensemble des salariés perd 0,2 point de pouvoir d'achat. Au cours de ce trimestre, le SMB progresse différemment selon les catégories socioprofessionnelles : les ouvriers et les employés connaissent une progression de +0,4 % de leur salaire mensuel de base alors que les professions intermédiaires et les cadres le voient augmenter

respectivement de +0,3 % et +0,2 %.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,6 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 0,7 point (graphiques 5, 6 et 7). Comme au trimestre précédent, l'augmentation annuelle a été considérablement plus forte dans

la construction que dans l'industrie et le tertiaire (+3,7 % dans la construction, contre +2,6 % pour l'industrie et +2,5 % pour le tertiaire).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,4 % au cours du quatrième trimestre 2004 (tableau 6). Les

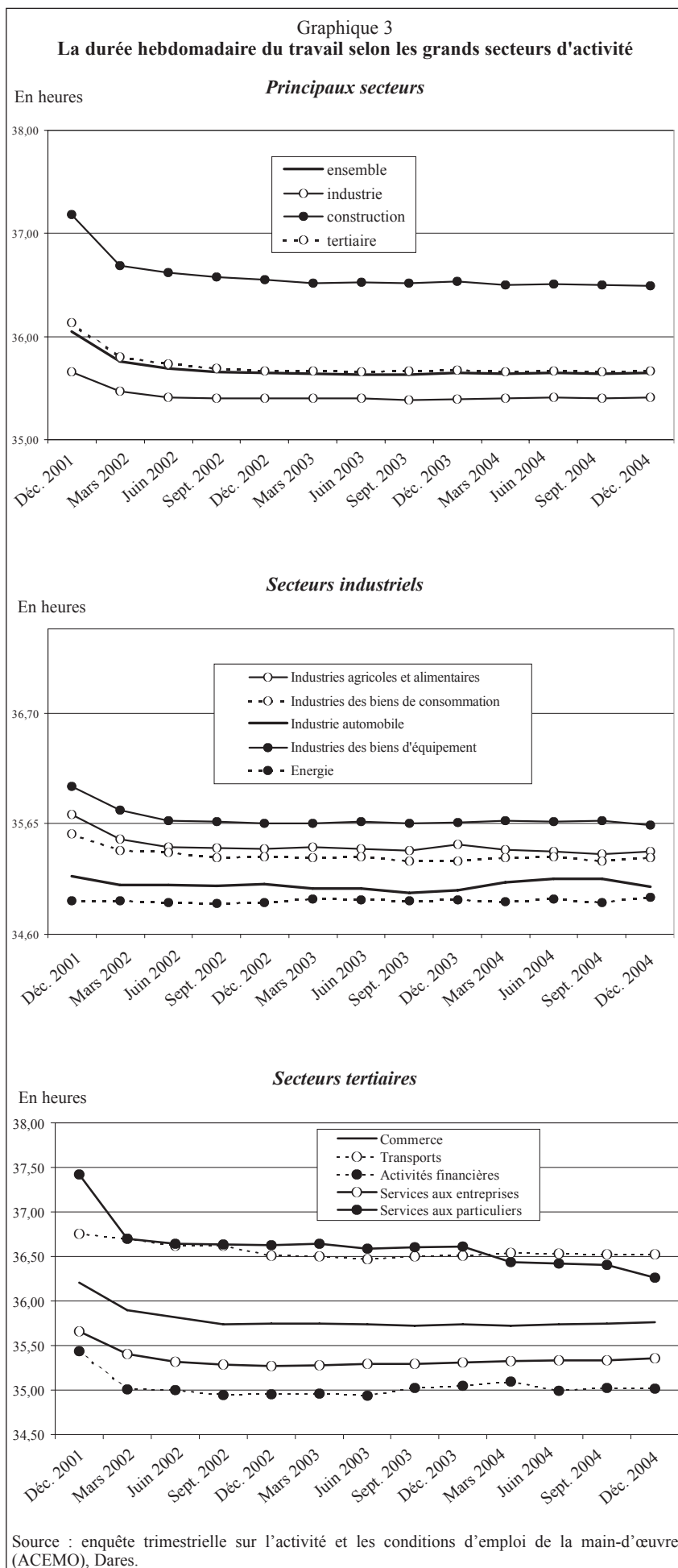
Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise au 4^{ème} trimestre 2004

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation (en %)	
	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	sur 3 mois	sur 12 mois
Toutes tailles confondues	35,65	35,64	35,64	35,64	35,64	0,0	0,0
10 à 19 salariés . . .	37,00	36,90	36,87	36,85	36,84	0,0	-0,4
20 à 49 salariés . . .	36,16	36,15	36,16	36,14	36,20	0,2	0,1
50 à 99 salariés . . .	35,71	35,72	35,72	35,73	35,81	0,2	0,3
100 à 249 salariés .	35,56	35,57	35,57	35,58	35,59	0,0	0,1
250 à 499 salariés .	35,35	35,34	35,37	35,37	35,38	0,0	0,1
500 salariés ou plus	35,15	35,15	35,17	35,17	35,16	0,0	0,0

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

hausse sont les plus fortes dans les secteurs de la construction et des transports (+0,6 % pour chacun des deux secteurs). Au cours des douze derniers mois, le SHBO augmente de 3 %, ce qui fait apparaître un gain de 1,1 point du pouvoir d'achat. La contribution de la baisse de la durée du travail à la progression du SHBO est nulle sur le trimestre et de 0,1 point sur l'année.

Sandrine MATHERN
(Dares).



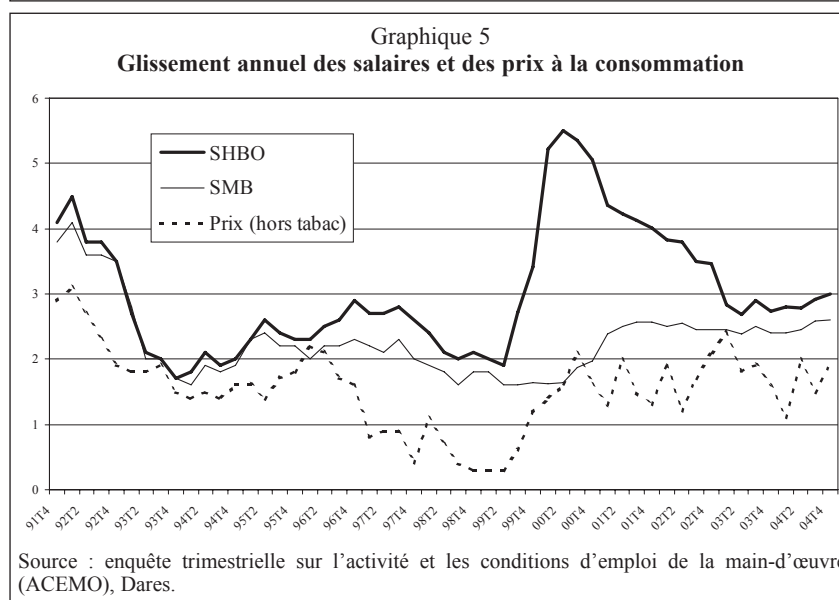
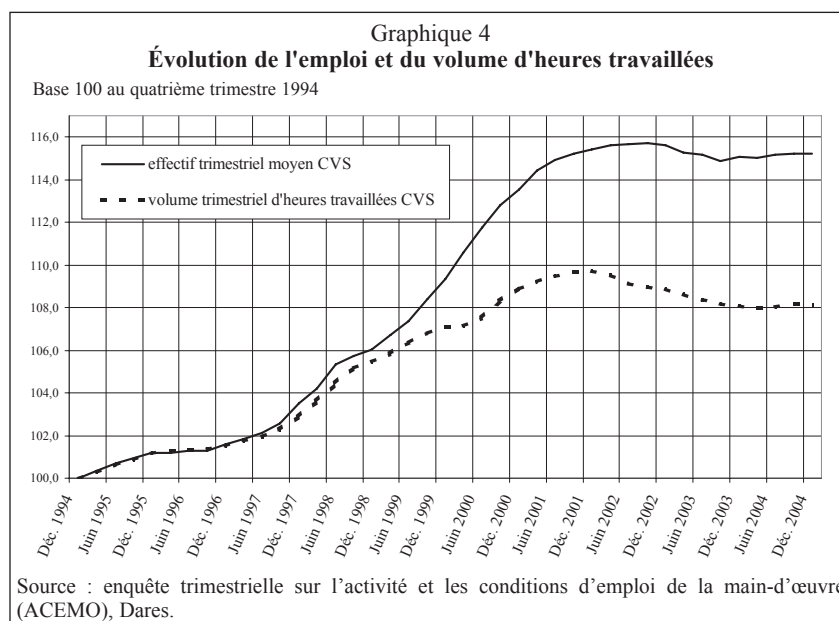


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

En pourcentage

	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004
Ensemble des secteurs	13,9	13,9	13,8	13,7	14,4	14,4	14,1	14,0	14,6
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,6	6,8	7,1	6,7	6,8	6,8	6,6	6,4	6,6
EC : Ind. des biens de consommation	6,8	6,8	6,6	7,0	7,3	7,6	7,5	7,5	8,1
ED : Ind. automobile	2,4	2,4	2,3	2,5	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3
EE : Ind. des biens d'équipement	4,5	4,3	4,2	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,4
EF : Ind. des biens intermédiés	4,5	4,5	4,4	4,4	4,5	4,6	4,4	4,6	4,5
EG : Énergie	17,5	17,3	17,3	17,1	17,5	17,2	17,4	16,8	16,3
EH : Construction	2,9	2,8	2,9	2,9	3,2	3,1	3,1	2,9	3,0
EJ : Commerce	17,9	18,2	18,3	17,9	18,5	18,1	18,2	17,8	19,0
EK : Transports	7,7	7,4	7,3	7,5	8,6	8,6	8,0	7,8	8,0
EL : Activités financières	11,7	12,4	12,3	12,1	12,1	12,2	12,2	12,1	11,8
EM : Activités immobilières	12,0	11,2	11,5	11,3	11,1	11,8	11,3	11,6	10,9
EN : Services aux entreprises	19,6	19,6	19,1	19,2	19,1	19,1	18,6	18,6	19,3
EP : Services aux particuliers	29,3	28,6	28,7	28,1	30,5	30,2	29,1	28,6	30,5
EQ : Éducation, santé, action sociale	29,3	30,1	29,2	29,5	29,2	29,8	29,2	29,2	30,4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

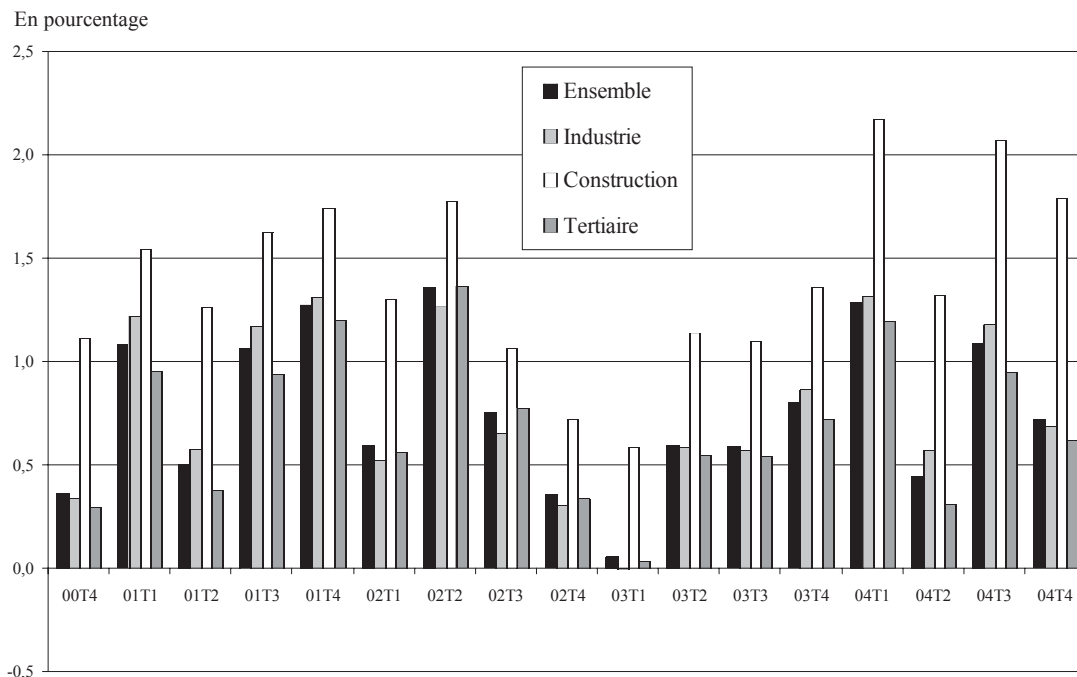
Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	
ENSEMBLE DES SALARIES	0,3	0,8	0,6	0,8	0,3	2,6
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction..	0,4	0,8	0,7	0,7	0,3	2,6
EH : Construction	0,4	1,6	0,7	0,8	0,5	3,7
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	0,8	0,6	0,9	0,3	2,6
EN : Services aux entreprises	0,2	0,7	0,5	1,1	0,2	2,6
EP : Services aux particuliers	0,4	0,5	0,6	1,3	0,5	2,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)...	0,3	0,7	0,5	0,9	0,3	2,5
OUVRIERS	0,3	0,8	0,6	1,1	0,4	2,9
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction..	0,3	0,8	0,6	0,9	0,3	2,7
EH : Construction	0,4	1,7	0,8	0,9	0,6	4,0
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,8	0,6	0,9	0,3	2,6
EN : Services aux entreprises	0,2	0,3	0,3	2,1	0,1	2,8
EP : Services aux particuliers	0,5	0,6	0,4	1,5	0,3	2,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)...	0,3	0,6	0,4	1,4	0,3	2,7
EMPLOYES	0,3	0,7	0,6	1,1	0,4	2,8
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction..	0,4	0,8	0,8	0,7	0,3	2,6
EH : Construction	0,4	1,3	0,8	0,5	0,5	3,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,7	0,6	1,3	0,4	3,0
EN : Services aux entreprises	0,1	0,8	0,6	1,0	0,3	2,7
EP : Services aux particuliers	0,4	0,5	0,7	1,5	0,5	3,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)...	0,3	0,7	0,6	1,1	0,4	2,8
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	0,3	0,9	0,7	0,4	0,3	2,3
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction..	0,5	0,9	0,9	0,4	0,3	2,5
EH : Construction	0,3	1,4	0,6	0,4	0,4	2,7
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	1,0	0,5	0,5	0,3	2,3
EN : Services aux entreprises	0,2	1,1	0,7	0,5	0,2	2,5
EP : Services aux particuliers	0,5	0,5	0,8	0,8	0,4	2,4
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)...	0,2	0,8	0,6	0,4	0,3	2,2
CADRES	0,2	0,9	0,6	0,4	0,2	2,1
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction..	0,3	0,9	0,7	0,4	0,2	2,3
EH : Construction	0,0	1,5	0,5	0,3	0,1	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,2	0,9	0,5	0,4	0,2	1,9
EN : Services aux entreprises	0,2	0,9	0,6	0,5	0,3	2,3
EP : Services aux particuliers	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)...	0,2	0,9	0,5	0,4	0,3	2,1

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

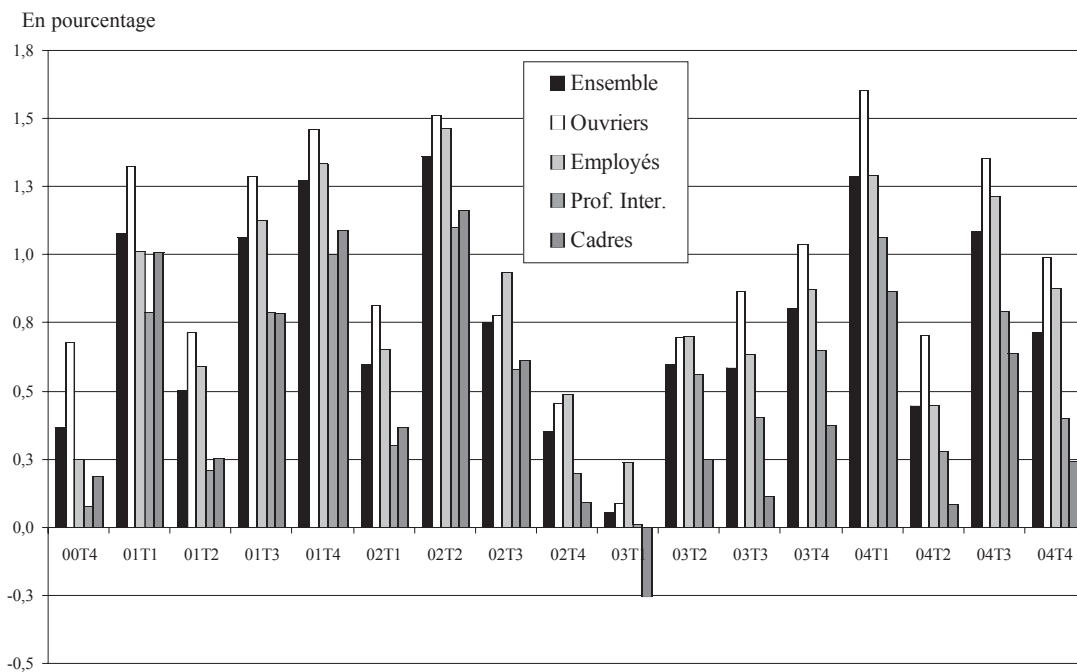
L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 26 000 questionnaires exploitables reçus au 18 mars 2005. Les résultats provisoires relatifs au premier trimestre 2005 seront publiés le 13 mai 2005.

Graphique 6
Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par secteur (hors tabac)



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.
Comptes trimestriels INSEE.

Graphique 7
Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par catégorie (hors tabac)



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.
Comptes trimestriels INSEE.

Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	
Ensemble	0,3	0,9	0,6	1,1	0,4	3,0
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,3	0,7	0,7	0,9	0,3	2,5
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,3	0,8	0,4	1,2	0,2	2,6
C1 : Habillement, cuir	0,1	0,7	0,3	1,6	0,2	2,9
C2 : Edition, imprimerie, reproduction	0,2	0,5	0,6	0,9	0,1	2,1
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,2	1,2	0,4	0,5	0,2	2,2
C4 : Industries des équipements du foyer	0,4	0,9	0,5	1,3	0,3	3,0
ED : Industrie automobile (D0)	0,4	1,3	0,9	0,5	0,4	3,2
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,4	0,9	0,6	0,8	0,3	2,6
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,4	0,5	0,7	0,4	0,5	2,2
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,5	0,9	0,6	0,9	0,3	2,7
E3 : Ind. des équipements électriques et mécaniques	0,4	0,9	0,6	0,8	0,2	2,5
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,3	0,8	0,6	1,0	0,3	2,8
F1 : Industries des produits minéraux	0,3	0,9	0,6	0,9	0,2	2,7
F2 : Industrie textile	0,3	0,6	0,4	1,7	0,3	3,1
F3 : Industries du bois et du papier	0,2	0,8	0,6	1,1	0,3	2,8
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,4	0,8	0,7	0,9	0,3	2,7
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,4	0,8	0,6	0,9	0,5	2,8
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	0,3	0,8	0,9	0,9	0,1	2,8
EG : Énergie (G1 et G2)	0,5	0,8	1,5	0,4	0,2	3,0
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,0	2,4	0,3	0,7	0,0	3,4
G2 : Eau, gaz, électricité	0,7	0,6	1,6	0,4	0,3	2,9
EH : Construction (H0)	0,5	1,7	0,8	0,9	0,6	4,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,8	0,6	0,9	0,3	2,6
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,6	0,8	0,4	0,7	0,3	2,2
J2 : Commerce de gros	0,3	0,9	0,6	1,1	0,3	2,8
J3 : Commerce de détail, réparations	0,3	0,6	0,8	1,0	0,3	2,8
EK : Transports (K0)	0,2	0,7	0,4	1,1	0,6	2,8
EL : Activités financières	0,2	0,8	0,1	0,4	0,0	1,3
EM : Activités immobilières	0,2	1,1	0,2	0,9	0,1	2,2
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,2	0,3	0,3	2,1	0,1	2,8
N1 : Postes et télécommunications	0,0	0,1	0,0	2,5	0,0	2,6
N2 : Conseils et assistance	0,3	1,3	0,4	0,9	0,2	2,9
N3 : Services opérationnels	0,2	0,4	0,3	2,0	0,2	2,9
N4 : Recherche et développement	0,1	0,2	0,4	1,1	0,4	2,1
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,5	1,2	0,4	1,5	0,3	3,5
P1 : Hôtels et restaurants	0,5	1,3	0,5	1,5	0,3	3,8
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,8	1,0	0,3	1,4	0,3	3,1
P3 : Services personnels et domestiques	0,3	0,8	0,1	1,4	0,2	2,5
EQ : Éducation, santé, action sociale	0,7	0,6	0,5	0,8	0,3	2,2
Q1 : Éducation	0,8	0,4	0,3	1,0	0,1	1,7
Q2 : Santé, action sociale	0,7	0,6	0,6	0,8	0,3	2,2
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n.c. la construction (EB à EG)	0,3	0,8	0,6	0,9	0,3	2,7
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,3	0,6	0,4	1,4	0,3	2,8

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.